

Hors de l'Église catholique il n'y a absolument pas de salut

Par
F. Peter Dimond, O.S.B.

www.vaticancatholique.com
www.vaticancatholic.com

©copyright

Le Nouveau Testament dit clairement que le sacre-ment du baptême est indispensable au salut

Sommaire

21.1	Le Grand Commandement — Matthieu 28 et Marc 16	209
21.2	Romains 5 et 6	209
21.3	Le concile de Trente confirme Romains 6 :4	210
21.4	1 Corinthiens 12 :13.	210
21.5	Galates 3 — La foi est le bapteme	211
21.6	Tite 3 :5 — Le Baptême nous sauve	212
21.7	Éphésiens 4 :5 — Un seul Esprit — un seul Corps — un seul Seigneur, une seule Foi, un seul Baptême	213
21.8	Actes 2 et le premier sermon papal	214
21.9	Actes 16 — Le géolier et toute sa maison sont immédiatement baptisés après qu'il ait demandé ce qu'il doit faire pour être sauvé	215
21.10	1 Pierre 3 :20-21 — Le baptême d'eau et l'Arche	215

Nous avons déjà vu Jean 3 :5, donc nous allons maintenant regarder quelques autres passages du Nouveau Testament qui affirment la nécessité absolue du sacrement du baptême pour le salut.

Le Grand Commandement — Matthieu 28 et Marc 16

Matthieu 28 :18-20 - « Alors s'approchant, Jésus leur parla, disant : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, **enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit** ; Leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé : et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle. »

Dans la toute dernière scène de l'Évangile de saint Matthieu, connue comme le « Grand Commandement » — LA TOUTE DERNIÈRE INSTRUCTION QUE JÉSUS-CHRIST DONNA AUX APÔTRES AVANT DE QUITTER CE MONDE — Jésus-Christ donne à Ses apôtres deux commandements : enseigner toutes les nations et baptiser. Puisqu'il s'agit du tout dernier commandement du Christ transmis à Ses apôtres, ces paroles portent en elles une signification particulière. Cela devrait montrer à tous l'importance du Baptême. Le sacrement du baptême est inextricablement lié, par Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même, au commandement d'enseigner la foi chrétienne à toutes les nations. L'Évangile de saint Marc révèle la même vérité dans sa version de la scène de l'Ascension, la dernière scène dans son Évangile.

Marc 16 :15-16 - « Et il (Jésus) leur dit : Allez dans tout l'univers, et **prêchez l'Évangile** à toute créature. **Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé** : mais celui qui ne croira pas sera condamné. »

Nous voyons ici Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même dire que ceux qui sont baptisés seront sauvés, **indiquant clairement que ceux qui ne sont pas baptisés ne seront pas sauvés**. Mais certains demandent, pourquoi Notre-Seigneur n'a-t-Il pas dit « celui qui ne croira pas et ne sera pas baptisé sera condamné, » après avoir dit que celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ? La réponse est que ceux qui ne croient pas ne vont pas se faire baptiser, donc il n'est pas nécessaire de mentionner à nouveau le Baptême. De plus, Notre-Seigneur dit la même chose dans Jean 3 :5 (que ceux qui ne sont pas baptisés ne seront pas sauvés).

Nous voyons donc que **dans le tout dernier commandement de Notre-Seigneur aux Apôtres, les idées de croire et recevoir le baptême sont inextricablement liées ; elles sont une seule et même formule nécessaire au salut**. Croire et recevoir le sacrement du baptême sont un seul et même événement salvifique.

St. François-Xavier ; 31 déc. 1543 : « Il me demanda ensuite de lui expliquer à mon tour les préceptes du christianisme, me promettant de les garder sous le plus grand secret. Je lui répondis que je n'en ferais rien, s'il ne me promettait à son tour de dire partout, et à haute voix, ce qu'il saurait de notre religion. Sur sa promesse, je me hâtai de lui expliquer ces paroles de notre Sauveur, qui sont le sommaire de notre religion : Celui qui aura cru et qui aura été baptisé sera sauvé (Marc 16 :16). » ^[575]

Romains 5 et 6

Dans les chapitres 5 et 6 de Romains, nous voyons saint Paul expliquant comment les hommes naissent dans l'état de péché originel, car le péché du premier homme, Adam, fut la cause qui

fit que ses descendants naquissent privés de l'état de grâce. Saint Paul explique en outre que le Christ nous réconcilie à Dieu, enlève notre péché originel et nous fait membres de la famille de Dieu. Dans Romains 6 :2, saint Paul dit que les chrétiens sont morts au péché. **Et dans Romains 6 :3, saint Paul explique comment fut accomplie cette mort au péché.**

Romains 6 :3-4 - « **Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, nous avons été baptisés en sa mort ? Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir... »**

Par ce langage très fort, saint Paul et la parole infaillible de Dieu identifient le sacrement du baptême comme le moyen par lequel on est mort au péché. Ils identifient aussi le sacrement du baptême comme le moyen par lequel on est incorporé dans le Christ Jésus.

Le concile de Trente confirme Romains 6 :4

Conformément à la déclaration infaillible de saint Paul dans la Sainte Écriture, l'Église catholique a défini qu'il n'y a pas de condamnation pour ceux qui sont ensevelis dans la mort avec le Christ par le baptême.

Pape Paul III, Concile de Trente, Ses. 5, sur le péché originel, ex cathedra : « **En effet “nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit Saint, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu” [Jean 3 :5]... En effet en ceux qui sont nés de nouveau rien n'est objet de la haine de Dieu, car “il n'y a pas de condamnation pour ceux qui sont vraiment ensevelis dans la mort avec le Christ par le baptême” (Rom. 6 :4)...**

^[576]

Et voici un autre concile régional qui, bien que non dogmatique, enseigne la même vérité que la déclaration dogmatique ci-dessus : à savoir que c'est seulement en étant enseveli dans la mort par le sacrement du baptême, qu'on peut espérer obtenir la rémission des péchés, l'incorporation avec le Christ et le salut.

St. Rémi, évêque de Lyon, Concile Valence III ; 855 A.D., ca. 5 : « De même nous croyons qu'il faut tenir très fermement que toute la multitude des fidèles qui a été régénérée “de l'eau et de l'Esprit Saint” [Jean 3 :5], qui par là a été vraiment incorporée à l'Église **et, selon la doctrine apostolique, baptisée dans la mort du Christ** (Rom. 6 :3) a été lavée de ses péchés dans son sang... » ^[577]

1 Corinthiens 12 :13

1 Corinthiens 12 :13 - « **Car nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps**, soit juifs, soit gentils, soit esclaves, soit libres ; et tous nous avons été abreuvés d'un seul Esprit. »

Ici, saint Paul et la parole de Dieu enseignent avec force qu'on entre en contact avec le Corps du Christ et le Saint-Esprit à travers le sacrement du baptême.

Le Concile de Trente confirme 1 Cor. 12 :13 – Pas de baptême d'eau, pas d'adhésion au corps

En se fondant sur ce même verset [« Car nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps »], l'Église catholique enseigne infailliblement que c'est seulement par le sacrement du baptême qu'on est incorporé dans le Corps de l'Église.

Pape Jules III, Concile de Trente, sur les sacrements du Baptême et de Pénitence, Ses. 14, ch. 2, **ex cathedra** : « ... l'Église n'exerce de jugement sur personne qui ne soit d'abord entré dans l'Église par la porte du baptême. "Qu'ai-je à faire en effet (dit l'Apôtre) de juger ceux du dehors ?" (1 Cor 5 :12) **Il en va autrement de ceux qui sont de la famille de la foi que le Seigneur Christ a faits une fois pour toutes membres de son corps par le bain du baptême** (1 Cor. 12 :13). » [578]

C'est un dogme, fondé sur 1 Corinthiens, que ceux qui n'ont pas reçu le bain du baptême sont « du dehors » de l'Église ; ils ne sont pas « membres de son corps, » ne sont pas « de la famille de la foi ; » et l'Église n'exerce pas « de jugement sur » eux. Dans le chapitre 7 sur la « soumission au pontife romain, » j'ai déjà traité la signification profonde de cette déclaration dogmatique, mais je la rappellerai très brièvement ici pour le lecteur. Il est de fide que toute créature humaine doit être soumise à l'Église pour être sauvée, parce que chaque créature humaine doit être soumise au pontife romain pour être sauvée.

Pape Boniface VIII, Unam sanctam, 18 nov. 1302, **ex cathedra** : « **En conséquence nous déclarons, disons et définissons qu'il est absolument nécessaire au salut, pour toute créature humaine, d'être soumise au pontife romain.** » [579]

Et, si la définition de Trente ci-dessus sur 1 Corinthiens 12 :13 prouve que personne ne peut être soumis à l'Église sans le baptême d'eau (comme elle le prouve), cela signifie que personne ne peut être sauvé sans le baptême d'eau. Toutes les personnes sont soumises à l'Église (et donc au pontife romain) uniquement en recevant le sacrement du baptême.

Pape Léon XIII, Nihil obstat ; 8 fév. 1884 : « L'Église... doit... surveiller avec soin les enseignements donnés à la jeunesse placée sous son autorité par le baptême. » [580]

Galates 3 — La foi est le baptême

Dans Galates 3, on trouve l'une des parties les plus célèbres de l'enseignement de saint Paul sur la foi.

Dans Galates 3 :23, saint Paul dit : « Et avant que la **foi** vînt... »

Au verset 24 il dit : « pour que nous fussions justifiés par la foi ...»

Au verset 25 il dit : « Mais la foi étant venue... »

Au verset 26 il dit : « Car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est dans le Christ Jésus. »

Mais, qu'est-ce que saint Paul veut dire ici, par cette longue discussion sur la « foi » ? Que veut-il dire par : « Car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est dans le Christ Jésus » ? La plupart des gens croient probablement que saint Paul parle ici de croire que Jésus est le Fils de Dieu. Ceci est bien sûr indispensable, mais ce n'est même pas mentionné par saint Paul ! En fait, saint Paul explique exactement ce qu'il entend par « la foi qui est dans le Christ Jésus » — tout naturellement, au fil de son épître — dans le verset suivant (verset 27).

Galates 3 :27-28 - « **Car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ** ; Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; plus d'esclave, ni de libre ; plus d'homme, ni de femme. Car vous n'êtes tous qu'une seule chose dans le Christ Jésus. »

Ce chapitre très intéressant de l'Écriture devrait faire réagir aussi bien les protestants que les catholiques. Saint Paul et la parole de Dieu enseignent clairement ce que l'Église catholique a cru pendant deux mille ans : que c'est par le moyen du sacrement du baptême qu'on reçoit la foi. C'est pourquoi le sacrement du baptême était appelé le « sacrement de la foi » depuis les temps apostoliques (comme déjà évoqué dans le ch. 6, L'unique Église des fidèles). Ceci explique pourquoi seuls les baptisés d'eau sont appelés fidèles.

St. Ambroise, évêque et docteur de l'Église ; 4^e siècle : « ... **car ce qui vient en premier dans le chrétien, c'est la foi. À Rome, pour cette raison, ceux qui ont été baptisés sont appelés les fidèles [fideles]... c'est parce vous avez cru que vous avez reçu le baptême.** » [581]

St. Augustin ; 405 : « Et quand on répond qu'un enfant croit sans qu'il puisse avoir encore le sentiment et la foi, **on répond qu'il a la foi à cause du sacrement de la foi [le Baptême]...** » [582]

St. Augustin ; 405 : « C'est pourquoi un enfant, sans qu'il puisse avoir encore une foi résidant dans sa volonté, **devient cependant fidèle par le sacrement même de la foi. On dit de lui qu'il est fidèle** comme on répond qu'il croit, non pas par une affirmation de l'intelligence, mais par la réception du sacrement. » [583]

Ainsi, saint Paul enseignait dans Galates 3 que le sacrement du baptême est la pleine assurance de la foi en Jésus-Christ, car sans celui-ci, vous n'avez pas la foi et n'êtes pas parmi les fidèles.

Le concile de Trente confirme Galates 3, que la foi = BAPTÊME

Pape Paul III, Concile de Trente, Ses. 6, ch. 7, sur la Justification, ex cathedra : ... **cause instrumentale [de la Justification] le sacrement du baptême, "sacrement de la foi" sans laquelle il n'y a jamais eu de justification pour personne...** C'est elle que, selon la tradition des apôtres, les catéchu-mènes demandent à l'Église avant le sacrement du baptême, quand ils demandent "la foi qui procure la vie éternelle" (Rituel Romain, Ordo Baptismi).

» [584]

Tite 3 :5 — Le Baptême nous sauve

On trouve dans Tite 3 :5 l'un des passages les plus puissants de tous les passages de la Sainte Écriture sur la nécessité du sacrement du baptême.

Tite 3 :5 - « Ce n'est point par les œuvres de sa justice que nous avons faites qu'il nous a sauvés, mais selon sa miséricorde, c'est par le baptême de régénération et de renouvellement de l'Esprit-Saint. »

[N.d.T. : la citation ci-dessus provient de la bible catholique Vulgate. Suivant la traduction de votre bible, vous trouverez marqués « lavage » et « bain » au lieu de baptême.]

Ici, saint Paul et la parole infaillible de Dieu nous disent que le baptême de régénération (le sacrement du baptême) nous sauve ! Ceci signifie que l'eau (régénération/bain/lavage) et l'Esprit (renouvellement de l'Esprit-Saint) dans le sacrement du baptême, est le moyen par lequel nous sommes justifiés et sauvés.

Ce qui est très intéressant dans ce passage, est que la parole de Dieu nous dit que ce n'est pas « par les œuvres de sa justice que nous avons faites » que nous sommes sauvés. En d'autres termes, ce n'est pas par notre désir ou notre sang ou notre contrition que nous sommes sauvés, mais par le Sacrement en soi, que le Christ a institué (le baptême/bain/lavage de régénération et le renouvellement de l'Esprit-Saint).

Le quatrième concile du Latran définit la vérité de Tite 3 :5

Pape Innocent III, Concile Latran IV, ex cathedra : « **Le sacrement du baptême qui s'effectue dans l'eau en invoquant la Trinité indivise, c'est-à-dire le Père, le Fils et le Saint-Esprit légitimement conféré par qui que ce soit selon la forme de l'Église aussi bien aux enfants qu'aux adultes, sert au salut.** » ^[585]

St. Augustin ; 412 : « **Les chrétiens d'Afrique ont parfaitement raison d'appeler simplement le baptême le salut...** D'où leur vient cette coutume, en effet, sinon de la tradition antique, je crois même apostolique... ? » ^[586]

St. Fulgence ; 512 : « **En effet, il est sauvé par le sacrement du baptême...** » ^[587]

Éphésiens 4 :5 — Un seul Esprit — un seul Corps — un seul Seigneur, une seule Foi, un seul Baptême

Éphésiens 4 :4-6 - « Soyez un seul corps et un seul esprit comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a **un seul Seigneur, une seule foi, un seul Baptême, Un seul Dieu et Père de tous...** »

Ici, saint Paul (dans la parole infaillible de Dieu) décrit l'unité dans l'Église de Jésus-Christ. Regardez la liste qu'il fait : Un seul Seigneur, une seule foi, un seul Dieu, un seul Père. Et entre Seigneur, » « foi, » « Dieu » et « Père, » se trouve le mot Baptême. Ceci nous indique que saint Paul considère le baptême comme chargé d'importance ; en réalité, comme ayant une importance en termes de l'unité du Corps du Christ équivalente aux choses que personne ne peut contester : un seul Seigneur, une seule foi, un seul Dieu. Parce que c'est à travers ce Baptême que nous sommes unis à Dieu et au Corps de l'Église. Nier que les membres du Corps du Christ ont cet unique baptême, équivaut à nier qu'ils ont un seul Seigneur et une seule foi.

St. Jérôme ; 386 A.D. : « **Le Seigneur est unique et Dieu est unique... De plus la foi est dite être unique... Et il y a un baptême unique, car il n'y a qu'une seule et même manière d'être baptisé** dans le Père et dans le Fils et dans le Saint-Esprit. » ^[588]

Ce qui est intéressant à propos de cette citation de saint Jérôme, est que celui-ci souligne que le « baptême unique » partagé par tous dans l'Église (selon Éph.4 :5) n'est pas simplement unique en termes du nombre de baptêmes, mais il est « unique » dans la manière dont tous furent baptisés : dans le sacrement, tous ont été baptisés au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Et la nécessité du baptême est tellement essentielle et indissociable de la foi chrétienne que le plus ancien des Pères syriens, saint Aphraate, avait écrit en l'an 336 :

Et voici ce qu'est la foi : Que l'on croie en Dieu... son Esprit... son Messie...
Que l'on croie à la vivification des morts **et qu'enfin l'on croie au mystère**
[sacrement] du baptême. Telle est la foi de l'Église de Dieu. » [589]

Le concile de Vienne confirme la vérité d'Éphésiens 4 :5

Pape Clément V, Concile de Vienne, Décret n ° 30 ; 1311-1312, **ex cathedra** : « ... il n'y a qu'une seule Église universelle... en dehors de laquelle personne n'est sauvée, et que pour tous il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême... » [590]

Pape Clément V, Concile de Vienne ; 1311-1312, **ex cathedra** : « Pour cette raison, tous doivent fidèlement confesser qu'un unique baptême régénère tous ceux qui sont baptisés dans le Christ comme il n'y a "qu'un seul Dieu et une seule foi" [Éph. 4,5], et que, célébré dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, **Nous croyons qu'il est un remède parfait pour le salut aussi bien pour les adultes que pour les enfants.** » [591]

Nous voyons que tous ceux qui font partie de l'Église catholique ont l'unique baptême d'eau.

Actes 2 et le premier sermon papal

Dans le chapitre 2 des Actes des apôtres, on trouve la scène de la Pentecôte, le jour de naissance de l'Église du Nouveau Testament. On y trouve enregistrés de nombreux événements extraordinaires, y compris le premier sermon dans l'Église du Nouveau Testament, par le premier pape, saint Pierre.

Actes 2 :37-38 - « Ces choses entendues, ils furent touchés de componction en leur cœur, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes, mes frères, que ferons-nous ? Et Pierre leur répondit : Faites pénitence, **et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, en rémission de vos péchés, et vous recevrez le don de l'Esprit-Saint.** »

Nous voyons ici la parole de Dieu et le premier pape enseigner la nécessité du sacrement du baptême pour la rémission des péchés, proclamée dans le tout premier sermon dans l'Église catholique.

Le Credo de Nicée-Constantinople confirme Actes 2

Conformément à cette déclaration infallible de la parole de Dieu, qu'on doit recevoir le sacrement du baptême pour la rémission des péchés, l'Église catholique a défini qu'il y a un seul baptême donné pour la rémission des péchés.

Credo de Nicée-Constantinople, ex cathedra : « Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés. » [592]

Actes 16 — Le géolier et toute sa maison sont immédiatement baptisés après qu'il ait demandé ce qu'il doit faire pour être sauvé

Actes 16 :26-33 - « Tout à coup il se fit un grand tremblement de terre, de sorte que les fondements de la prison furent ébranlés. Et aussitôt toutes les portes s'ouvrirent, et les liens de tous les prisonniers furent brisés. Alors, réveillé et voyant les portes de la prison ouvertes, le geôlier tira son épée, et il voulait se tuer, pensant que les prisonniers s'étaient enfuis. Mais Paul cria d'une voix forte, disant : Ne te fais pas de mal, car nous sommes tous ici. Et le geôlier, ayant demandé de la lumière, entra ; et, tout tremblant, il tomba aux pieds de Paul et de Silas ; Et les faisant sortir, il demanda : Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé ? Ils lui répondirent : Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta maison. Et ils lui annoncèrent la parole du Seigneur, à lui et à tous ceux qui étaient dans sa maison. Et lui, les prenant cette même heure de la nuit, il lava leurs plaies, et il fut baptisé, lui et toute sa maison, aussitôt après. »

Ce qui est intéressant dans ce chapitre est ce que décida d'inclure saint Luc, l'auteur des Actes des Apôtres. En donnant le compte-rendu du geôlier qui fut miraculeusement converti après le séisme dans la prison, **saint Luc ne donne que le plus bref des détails** — les parties les plus nécessaires de l'histoire. Saint Luc rapporte que le geôlier a demandé à Paul et Silas ce qu'il doit faire pour être sauvé. Saint Luc rapporte ensuite leur réponse très brève : « Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta maison. » Mais, notez que saint Luc, avant de passer à un sujet différent, **s'assure de mentionner que le geôlier et toute sa maison ont été baptisés immédiatement.** Ceci nous montre encore une fois que recevoir le baptême est nécessaire à tous pour le salut. Le fait que le geôlier et sa famille furent immédiatement baptisés, est un détail que saint Luc considérait comme crucial à inclure dans une histoire concernant les choses essentielles que le geôlier et sa famille durent faire pour être sauvés.

1 Pierre 3 :20-21 — Le baptême d'eau et l'Arche

1 Pierre 3 :20-21 - « ... lorsqu'aux jours de Noé ils se reposaient sur la patience de Dieu, pendant qu'on bâtissait l'arche dans laquelle peu de personnes, c'est-à-dire huit seulement, furent sauvées par l'eau. Ce qui vous sauve maintenant vous-mêmes, c'est un baptême semblable... »

C'est aussi l'un des passages les plus puissants de toute l'Écriture Sainte sur la nécessité du sacrement du baptême. Notez la force d'assertion de saint Pierre : « Ce qui vous sauve maintenant... c'est un baptême. » Et il parle du baptême d'eau (le Sacrement) bien sûr, parce qu'il établit une analogie entre les eaux baptismales et les eaux du Déluge ! Saint Pierre compare le fait de recevoir le sacrement du baptême d'eau et le fait d'être sur l'arche de Noé. Puisque personne n'a réchappé de la mort physique en dehors de l'arche de Noé durant la période du Déluge (seulement huit âmes avaient survécu à l'inondation en étant à l'abri dans l'Arche), de même aujourd'hui personne n'évite la mort spirituelle ou n'est sauvé du péché originel sans le sacrement

du baptême !

Le pape Boniface VIII confirme la connexion Arche - Baptême d'eau - Déluge - Église de 1 Pierre 3

Comme le dit saint Pierre dans 1 Pierre 3 :20-21, qu'aux jours de Noé huit âmes furent sauvées de l'eau en entrant dans l'arche, et que maintenant le sacrement du baptême, étant de forme semblable (c.-à-d. d'eau), nous sauve aussi, l'Église catholique a défini également comme un dogme qu'entrer dans l'Église est tout aussi nécessaire au salut qu'était nécessaire d'être dans l'arche pour échapper à la mort. Et la seule façon d'entrer dans l'Église est par l'unique baptême d'eau.

Pape Boniface VIII, Unam sanctam ; 18 nov. 1302, **ex cathedra** : « ... l'unique corps mystique... En elle il y a "un seul Seigneur, une seule foi, et **un seul baptême**" (Éph. 4 :5). **Unique en effet fut l'arche de Noé au temps du déluge, qui préfigurait l'unique Église... et hors d'elle, nous l'avons vu, tout ce qui subsistait sur terre fut détruit**... le corps il l'a appelé l'unique, c'est-à-dire l'Église, à cause de l'unité de l'époux, de la foi, des **sacrements**, et de la charité de l'Église. » [\[593\]](#)

Notez comment le pape Boniface VIII définit l'unité de l'Église comme l'unité des « sacrements, ce qui signifie que personne ne peut être à l'intérieur de l'Église sans avoir au moins reçu le premier des sacrements : le Baptême.

St. Maxime le Confesseur ; c. 620 A.D. : « **Comme je le dis, le Déluge de ces jours là était une Figure du baptême. Car était préfiguré ce qui est désormais accompli ; c'est-à-dire, tout comme à l'instant où débordèrent les fontaines d'eau, l'iniquité fut en péril et la justice régna seule : le péché fut entraîné dans les abysses, et la sainteté s'éleva au ciel. Ensuite, comme je le disais, était préfiguré ce qui est désormais accompli dans l'Église du Christ. Car tout comme Noé fut sauvé dans l'Arche tandis que l'iniquité des hommes fut noyée dans le Déluge, c'est par les eaux du baptême que l'Église est élevée proche du Ciel**... » [\[594\]](#)

